

Lettre d'information N° 27
18 août 2021

Rappel
Cultures dérobées déclarées SIE à la PAC

Bonjour,

nous vous rappelons que les cultures dérobées déclarées à la PAC comme surfaces d'intérêt écologique (SIE) devront être obligatoirement présentes (**levées**) du **Mercredi 1er septembre jusqu'au Mardi 26 octobre 2021 inclus**.

Ces dates de présence obligatoire sont identiques à la campagne 2020.

Pour être prise en compte en tant que SIE :

- la culture dérobée semée en mélange doit rester présente du 01/09 au 26/10/21 et l'usage des produits phytopharmaceutiques est interdit sur la surface du 01/09 au 26/10/21 ;
- la culture dérobée semée en sous-semis d'herbe ou de légumineuses dans la culture principale ne doit pas être traitée avec des produits phytopharmaceutiques pendant 8 semaines à partir de la récolte de la culture principale, ou jusqu'au semis de la culture suivante si celui-ci intervient avant ce délai.

Si le mélange que vous allez semer diffère du mélange déclaré dans votre dossier PAC ou si vous souhaitez l'implanter sur une parcelle différente de celle déclarée, vous devez nous informer de cette modification au moyen du formulaire de déclaration de modification du dossier PAC, en pièce jointe, avant le 31/08/21.

Vous trouverez en pièce jointe également la notice des SIE à la PAC.

Vous en souhaitant bonne réception
Très cordialement

Le chef du service économie agricole et rurale
Patrick BARNET